



## **Groupe de travail sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes**

Projet de mandat (07/03/2005)

**Président** : Edouard Salustro, Président de la formation « Système productif du Cnis », Membre du Cnis

**Vice-président** : Claude Ménard, Professeur d'économie à Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Directeur du centre ATOM (Analyse théorique des organisations et des marchés)

**Rapporteur** : Raoul Depoutot, adjoint au chef du département Système statistique d'entreprise de l'Insee

La formation « Système productif » de novembre 2002 avait formulé l'avis suivant sur les programmes statistiques 2003 :

*Le Cnis soutient les travaux entrepris pour mieux intégrer les groupes d'entreprises dans les statistiques produites sur le système productif, en faisant du groupe l'unité statistique pertinente pour l'analyse, dans un cadre européen, de certaines questions structurelles telles que la rentabilité.*

*Après avoir salué les travaux d'investigation réalisés au sein du groupe de travail du Commissariat général du Plan, il propose d'élargir la concertation au sein d'un groupe de travail ad hoc sous l'égide de la formation « Système productif », de façon à s'assurer que les statistiques produites répondent bien aux besoins des utilisateurs.*

La nécessité d'une réflexion sur les groupes d'entreprises a été rappelée dans l'avis général sur le moyen terme 2004-2008 et par J.M. Béguin lors de la réunion de l'interformation « Statistiques d'entreprises » du 8 octobre 2004.

Pour y répondre, le groupe de travail du Cnis évoqué ci-dessus est créé afin de répondre aux objectifs suivants :

- confronter les besoins des utilisateurs en matière de statistiques structurelles avec les statistiques disponibles, en se concentrant essentiellement sur la pertinence de ces dernières, et présenter les apports de la prise en compte des groupes à la pertinence des statistiques structurelles ;
- évaluer les apports du profilage de groupes pour former des unités statistiques « entreprises » au sens du règlement européen 696/93<sup>1</sup>, c'est-à-dire des unités qui sont la combinaison de sociétés contrôlées par le même groupe d'entreprises et ayant une autonomie décisionnelle, souvent appelées sous-groupes ou branches opérationnelles par les groupes eux-mêmes ;

---

<sup>1</sup> Selon le règlement 696/93, « L'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale. ».

- adapter le vocabulaire pour communiquer efficacement avec les utilisateurs : préciser les notions d'entreprises, d'unités légales, de groupes d'entreprises et de sous-groupes en prenant notamment en compte le choix du territoire géographique de référence (national ou monde) ;
- déterminer l'unité statistique qui assure la plus grande pertinence pour les statistiques structurelles : pour lesquelles faut-il retenir le groupe d'entreprises, pour lesquelles l'entreprise s'impose-t-elle, voire pour lesquelles faut-il retenir une offre statistique des deux types? Le groupe examinera le cas des statistiques structurelles en distinguant différentes tranches de taille, en relation avec les concepts de TPE ou de PME et de la recommandation de la Commission européenne du 6 mai 2003 ;
- adapter les statistiques structurelles à la mondialisation : évaluer le niveau de la demande potentielle de statistiques fondées sur le critère de *propriété* pour compléter les statistiques habituelles définies en référence au *territoire national* ;
- évaluer la nécessité de disposer des comptes consolidés des groupes pour la production statistique et proposer des solutions pour y parvenir.

**Calendrier :**

La première réunion aura lieu en avril 2005. Il est prévu que le groupe se réunisse six fois en 2005 et que les travaux continuent si nécessaire début 2006. Un rapport d'étape sera présenté à l'interformation « Statistiques d'entreprises » à l'automne 2005. Le projet de rapport final sera présenté à la même interformation à l'automne 2006 puis soumis, fin 2006, à l'Assemblée plénière du Cnis pour adoption.